Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20261118-DCM2026_7_4-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze novembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Conseillers municipaux présents : BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE SONN Michel, NORVEZ Valérie, PERON Alexandre, SCOUARNEC Jennifer.
Procurations : ARNAUD Véronique à GUMEZ Hervé, MEROUR Axelle à LE SONN Michel, LE MOIGNE Yves à BOULAIS Laurence, PIERROT Mathieu à GOURITIN Marie-Laure.

Secrétaire de séance : LE DOARE Marie-France.

N° 2026-7-4 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION A ENERGENCE

M. Hervé GUMEZ informe l'Assemblée que la convention CEP (conseil en énergie partagé) avec Ener'gence arrive à son terme le 31/12/2026.

Le CEP permet à la commune de bénéficier de l'appui d'un conseiller spécialisé sur les questions énergétiques et sur la thermique du bâtiment pour mener à bien sa politique d'efficacité énergétique. L'accompagnement se construit dans la durée et permet une analyse personnalisée des consommations d'énergie du patrimoine de la collectivité et un accompagnement adapté aux besoins. L'objectif est de visualiser les évolutions de consommation bâtiment par bâtiment, d'identifier d'éventuelles dérives, de réaliser des préconisations et de suivre les projets de rénovation ou de construction que peut mener la commune.
L'adhésion à cette convention s'élève à 1,59 € par an et par habitant. A titre indicatif, la part à verser par la commune sera de 3 445.53 € pour 2027.

Il est proposé au conseil d'accepter la proposition de renouvellement de la convention pour 3 années supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de renouvellement de la convention avec Ener'gence pour 3 années supplémentaires.
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention jointe en annexe, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

La Maire,
Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

